

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE de VIC-SUR-SEILLE

DOSSIER : N° DP 057 712 24 V0031

Déposé le : 06/09/2024

Demandeur : Monsieur CHOUMEURTHE Robert

Nature des travaux : réfection de la toiture du garage

Sur un terrain sis : 13 B Rue Vignon à VIC-SUR-SEILLE
(57630)

Référence(s) cadastrale(s) : 712 02 444, 712 02 445

DECISION

d'opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de VIC-SUR-SEILLE

Le Maire de la Commune de VIC-SUR-SEILLE

VU la déclaration préalable présentée le 06/09/2024 par Monsieur CHOUMEURTHE Robert, demeurant
1 rue de la Providence - 57630 VIC-SUR-SEILLE,

VU l'objet de la déclaration :

- pour réfection de la toiture du garage ;
- sur un terrain situé : 13 B Rue Vignon à VIC-SUR-SEILLE (57630)
- pour une surface de plancher créée de 0 m²;

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code du Patrimoine,

VU le plan local d'urbanisme révisé le 04/02/2022,

VU l'arrêté préfectoral n° 2022/224 portant création du périmètre délimité des abords de monuments
historiques en date du 17/05/2022,

VU l'avis DEFAVORABLE de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 04/10/2024,

**Considérant que le projet est situé dans le périmètre délimité des abords de protection de Monuments
Historiques**

**Considérant qu'en l'état, le projet est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur
du monument historique ou de ses abords, conformément à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de
France en date du 04/10/2024**

**Considérant que le projet ne respecte pas l'article UA du Plan Local d'Urbanisme qui stipule que : «
l'utilisation de tôles galvanisées ou émaillées, de fibrociment en plaques ondulées et d'éléments de
couverture en bardage brillant ou de coloration vive est interdite»**

DECIDE

Article 1 (UNIQUE)

La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision d'opposition. Vous ne pouvez donc pas
entreprendre les travaux.

VIC-SUR-SEILLE, le 09/10/24

Le Maire,

